



Héritage entre 2 enfants

Par **Hbpr1977**, le **17/09/2013** à **18:50**

Bonjour,

Mes parents sont divorcés, et nous sommes 2 enfants et mon père a 2 maisons (estimé à 100 000€ et l'autre à 400 000€). Mon père voudrais me faire une avance sur héritage sur la maison à 400 000€ pour que je puisse en bénéficier à sa retraite dans 2 ans et lui il veut retourner vivre dans sa 2ème maison. Comment faire sans que mon frère lui demande sa part tant que mon père n'est pas décédé?

Par **youris**, le **17/09/2013** à **19:03**

bjr,

du vivant de votre père, votre frère ne peut rien réclamer à votre père.

par contre si la donation de la maison entame la réserve héréditaire, au décès de votre père vous devrez sans doute verser une soulte à votre frère.

en effet une donation simple au décès du donateur est rapportée fictivement à sa succession. le bien sera évaluée pour sa valeur au moment du décès (partage) dans son état au moment du décès.

je vous conseille de prendre conseil auprès d'un notaire pour éviter toute surprise au décès de votre père.

cdt